FICHE DE POSTE
ENSEIGNANT en milieu hospitalier

PERSONNEL CONCERNE

Enseignant du premier degré, titulaire du CAPPEI en en cours de spécialisation.

CADRE

Code de l'éducation
Article D 351-9
« Lorsque la scolarité d'un élève, notamment en raison d'un trouble de la santé invalidant, nécessite un aménagement..., un projet d'accueil individualisé est élaboré avec le concours du médecin de l'éducation nationale ou du médecin de santé de protection maternelle et infantile, à la demande de la famille... »
Circulaire n° 2003-135 du 8-09-2003 : Accueil en collectivité des enfants et des adolescents atteints de troubles de la santé
Circulaire n° 98-151 du 17 juillet 1998 : Assistance pédagogique à domicile en faveur des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période

L'enseignement au sein du milieu hospitalier a pour objectif de permettre aux élèves malades la poursuite de leur scolarité malgré la maladie et les soins et leur assurer la continuité des apprentissages.

MISSIONS

- Organiser le dispositif et l'adaptation des enseignements en référence aux objectifs du socle commun de connaissances de compétences et de culture et plus particulièrement veiller au développement des compétences sociales et de l'autonomie.
- Concevoir un projet scolaire autour pour des disciplines enseignées, articulé avec le projet de l'établissement et selon le niveau scolaire de chaque élève.
- Organiser le travail des élèves en fonction des exigences de l'établissement d'origine et éventuellement des PPS et en lien avec tous les intervenants.
- Enseigner aux élèves en situation de regroupement ou en relation duelle, dans toutes les configurations d'hospitalisation.
- Contribuer à la construction, en lien avec les partenaires accompagnant l'élève, du projet d'orientation scolaire ou professionnelle.
- Participer aux réunions des équipes scolaires et médicales.
- Rédiger, sous l'autorité de l'IEN ASH, un rapport d'activités s'attachant à rendre compte du suivi trimestriel de chaque élève.

COMPETENCES ATTENDUES

- Etre en mesure de mettre en œuvre les situations d'apprentissage et les adaptations pédagogiques en réponse à l'évaluation des besoins des élèves hospitalisés ;
- Avoir une connaissance des parcours de formation et de qualification professionnelle ;
- Savoir travailler en équipe pluridisciplinaire, avoir une expérience du travail en partenariat avec les services d'éducation et de soin, les personnels médicaux et paramédicaux en lien avec ces derniers,
- Savoir analyser l'impact des traitements sur les processus d'apprentissage.
- Disposer d'une bonne maîtrise de l'outil informatique.
- Bonne capacité de communication.
- Disponibilité, dynamisme, esprit d'initiative, engagement.
- Respect rigoureux des règles d'hygiène et de sécurité.
- Savoir faire preuve de la plus grande discrétion dans le strict rappel de l'obligation de réserve professionnelle et du secret médical partagé.

CONDITIONS d'EXERCICE

Enseignant spécialisé placé sous le pilotage de l'IEN ASH, sous la coordination de la conseillère pédagogique ASH.

Les obligations de service : 24h hebdomadaires et 108h annuelles (Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017)

Lieux d'exercice :

1. Service de pédiatrie de **l'hôpital de Brive** et mission SAPAD en lien avec le médecin conseiller technique de l'IA-DASEN
2. Service de pédiatrie de **l'hôpital de Tulle** (les lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midi) couplé avec le poste RLE maison d'arrêt de Tulle